



Volume 3, numéro 1, avril 2001

# Le Bulletin des Jardins Taché

**Une initiative de l'Association des résidents des Jardins Taché**

## Joyeuses Pâques!

### Mot du président

Voici quelques nouvelles à propos de la patinoire de notre quartier, située au coin des rues Duguay et Laçasse. Vous vous rappellerez que, suite à la vente des neuf lots du côté nord de la rue Laçasse, la patinoire devait être remplacée par une patinoire temporaire, beaucoup plus petite et en forme de banane. Une patinoire et un parc permanents, situés à l'extrémité ouest de la rue Laçasse, sur les terrains de la Ferme Moore, devaient éventuellement remplacer la patinoire existante, quand un échange de terrains entre la CCN et la Ville de Hull (prévu depuis plusieurs années) aurait été conclu.

Nous avons contacté divers fonctionnaires de la Ville ainsi que notre conseiller municipal, M. Millette, afin de leur faire part de notre mécontentement. D'une part, nous avons souligné le fait que l'échange de terrain risquait de prendre encore bien des années, si bien que la patinoire temporaire risquait d'être longtemps la seule patinoire disponible. D'autre part, nous avons rappelé que la patinoire en forme de banane était totalement inadéquate.

M. Millette a reconnu la validité de nos commentaires, et il a contacté les fonctionnaires concernés pour trouver une solution de rechange. Au même moment, nous avons élaboré une proposition de rechange, en proposant un nouvel emplacement pour la future patinoire. Il semble que M. Millette, les fonctionnaires de la Ville (MM. Chabot et Croteau) et le conseil de l'ARJT en soient venus

individuellement aux mêmes conclusions. Il serait possible de construire une nouvelle patinoire au nord des terrains récemment vendus sur la rue Laçasse. La nouvelle patinoire se trouverait en fait au nord de la patinoire actuelle. Les terrains à cet endroit, proches du ruisseau Moore, appartiennent à la Ville de Hull, et sont censés constituer un corridor vert lorsque le fameux échange de terrains se concrétisera. Pour l'instant ils ne servent à rien, et y établir la patinoire ne générerait personne.

Un architecte de la Ville, M. Michel Diver, doit venir examiner la situation au printemps, et vérifier si la patinoire peut être aménagée selon le budget de 22 500 \$ que le Conseil de Ville a déjà réservé à cette fin. On peut ainsi espérer que nous pourrions bénéficier, l'hiver prochain, d'une patinoire aussi belle que celle de cette année!

*MarcLavoie*

### *Dans ce numéro*

- o **Mot du président**
- o **Éditorial**
- o **Zonage**
- o **Projet McConnell-Laramée**
- o **Milieu biologique et avifaune**
- o **Patinoire - Bilan de la saison**
- o **Page des jeux**

***Quelques notes sur le zonage autour des Jardins Taché***

**P**lusieurs personnes s'interrogent sur le zonage des zones adjacentes aux Jardins Taché. La question est souvent posée pendant des discussions sur la patinoire, les bretelles devant relier l'axe McConnell-Laramée à la promenade de la Gatineau, et la vocation de la ferme Moore. Le plan ci-joint devrait aider à mieux comprendre les enjeux de cette question.

On voit que la partie sud de la Ferme Moore (241, 244, 245) est zonée «Public», à l'exception d'une étroite bande de terrain (232), zonée «Résidentielle B» (allant de maisons unifamiliales à des blocs de quatre unités), située au nord de la rue du Muguet, parallèlement à la rue Saint-Dominique. Le zonage dit «Public» peut cependant regrouper plusieurs réalités : les zones 241 et 245 regroupent parcs, espaces verts et équipements récréatifs

(équitation, golf, etc.); la zone 244 comprend aussi parcs et espaces verts, mais dans un cadre local (par exemple le parc Ste-Thérèse).

Les neuf lots, qui viennent d'être vendus à un constructeur, sur la rue Laçasse (235) sont zones «Résidentiel A»; seules des maisons unifamiliales peuvent y être construites, selon des normes strictes.

Au nord de ces terrains, le zonage est actuellement «Résidentiel D» (242) (au mieux des maisons en rangée et au pire des blocs appartements dits de forte densité). Il en va de même des deux zones «Résidentiel D» (231, 240) situées encore plus au nord, proche de la future autoroute Laramée-McConnell.

(suite à la page 3)

#### **Comité de rédaction du *Bulletin***

Claude Grondin, réviseure Marie  
Guttadauria, designer Jacques Laçasse Marc  
Lavoie  
Jean-François Léger, rédacteur en chef  
Michel Mercier

#### **Ont aussi contribué à ce numéro :**

Alfred Côté Françoise  
Houle Pierre Larabie  
Pierre Lebel

**Tirage** : 600 exemplaires **Prochaine parution** : été 2001

Les membres du conseil 2000-2001 de l'Association des résidents des Jardins Taché inc.

Pour insérer une publicité dans le prochain numéro du ***Bulletin***, communiquez avec Jacques Laçasse

JeanGravel:	770-4818
Françoise Houle :	778-3815
Jacques Laçasse (vice-président) :	771-8257
Pierre Larabie :	771-2484
Marc Lavoie (président) :	770-4306
Pierre Lebel (secrétaire) :	770-8237
Jean-François Léger :	595-0031
Michel Mercier (trésorier) :	771-3562
Pierre Poulin :	595-3294

**[www.multimania.com/jardinstache](http://www.multimania.com/jardinstache)**  
**[jardinstache@multimania.com](mailto:jardinstache@multimania.com)**



La plupart des maisons déjà existantes du côté nord de la rue Laçasse sont cependant adossées à des terrains zones «Public» (220,230). Le zonage dit «Public» n'est pas toujours une garantie comme l'a découvert notre ancien conseiller municipal, M. Lecavalier. De fait on a failli couper les arbres qui le séparaient du stationnement agrandi de la prison. En effet, la zone la plus à l'est (220), permet l'aménagement d'équipement général et locaux (comme la prison) au milieu des espaces verts. Par contre la zone 230 est limitée aux parcs et espaces verts.

Enfin, la rue Gendron se trouve face à l'emprise de la promenade du parc de la Gatineau (208) qui est zonée «Public», parcs et espaces verts seulement, comme on s'y serait attendu.

La Ville de Hull était sur le point de réviser l'ensemble du plan de zonage et provoyait des rencontres avec les citoyens. Ses travaux ont été interrompus par l'annonce de la fusion des cinq grandes villes de l'Outaouais. Nul doute que ce n'est que partie remise !

Marc Lavoie et Jean-François Léger

## Editorial - *Quel incroyabl*

)  
 J'ai bien entendu parler de nombreux sentiers de randonnée tout près du quartier dont le *Bulletin* a publié la carte deux hivers passés. Mais, c'est le premier hiver que

j'en profite, et ma surprise est totale. Sans affronter un obstacle important, une route par exemple, on y retrouve tout le contact intime avec la nature qui enchante tout le monde. J'y ai d'ailleurs fait d'heureuses rencontres : ma voisine qui filait d'un pas plus énergique que le mien; un raquetteur qui semblait, comme moi, fuir la civilisation; et un couple charmant tirant un traîneau d ' enfant...

C'est surtout le caractère sauvage de la nature à cet endroit qui est merveilleux. J'ai fait un peu comme ces enfants qui ont profité du dernier hiver de notre patinoire de quartier, pour y patiner une dernière fois. Voir à ce sujet le mot de Marc Lavoie et Pierre Larabie. Comme tout le monde, je sais que l'axe Laramée-McConnell passera par là (voir le texte sur les audiences dans ce *Bulletin*). Alors, je me suis dit que je devais en profiter une dernière fois afin de savoir ce qui s'y trouvait avant le grand dérangement.

On a l'impression que l'autoroute va passer sur la patinoire...

Ce qui me surprend le plus dans les aménagements urbains, c'est comment les ingénieurs réussissent presque invariablement à choisir l'endroit le plus merveilleux pour y construire leurs oeuvres... Il y a d'abord la prucheraie de plus de 80 ans au nord de la prison qui sera déboisée au profit du bitume. Puis le marais à *Wolffia*, du nom d'une plante rare dans la vallée, et puis la hêtraie derrière les immeubles du boulevard de Lamontagne, où j'ai aperçu un grand pic. J'ai consulté les études environnementales tout récemment publiées au sujet des impacts qu'aura le passage de l'axe à cet endroit sur la faune et la flore. J'en résume les ***hiver pour le ski de fond!***

faits saillants dans ce *Bulletin*. Le bilan des pertes est impressionnant. À peine je découvre ce trésor, qu'il est appelé à disparaître!

Nom d'une nouvelle ville!

Un peu comme un lecteur averti du nouvel hebdomadaire *Voir Outaouais*, je suis outré du peu d'égard du maire Ducharme pour les questions environnementales. À son actif, il y a le dossier du golf du Casino, l'usine de

cogénération à être bâtie à Val-Tétreau au bord de la rivière à l'est de l'UQAH sans oublier le kiosque de location de motomarines au parc Moussette. Et plus récemment, les consultations du BAPE sur l'axe Laramée-McConnell qu'il discrédite avec l'insolence d'un promoteur immobilier.

Et j'en arrive à mon dernier propos. Les consultations sur le nouveau nom de notre glorieuse ville unifiée se tiendront bientôt. On ne manquera pas de faire état de l'importance d'un lien historique avec la région et son environnement. Je crois que notre association est attentive à ces questions. Nous prendrons part au débat sur le nouveau nom.

En remerciant les commerçants de l'appui qu'ils apportent à notre Bulletin (sans eux, il nous serait difficile de vous communiquer nos nouvelles), j'aimerais, au nom de l'équipe, vous souhaiter de Joyeuses Pâques!

Jean-François Léger

## ***Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne***

**E**h oui, le fameux projet, en ébauche depuis 1972, approche de l'étape finale, soit le parachèvement des derniers trois kilomètres entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne. Ce lien routier réunira l'axe Saint-Laurent-Laramée à Hull et le chemin McConnell à Aylmer. Il s'agit aussi de la partie la plus controversée du projet puisque ce lien traversera un milieu urbain (quartiers St-Jean-Bosco et Wright à Hull) et le parc de la Gatineau. En outre, on prévoit quatre croisements sous forme de carrefours giratoires dans le milieu urbain et trois voies étagées (un viaduc sur la promenade du lac des Fées, un second au-dessus du lac des Fées et un passage sous la promenade du parc de la Gatineau) dans le parc ainsi que

deux bretelles d'accès et de sortie vers la promenade du parc de la Gatineau.

Comme nous l'indiquait Jacques Laçasse en décembre dernier dans un article du *Bulletin des Jardins Taché*, le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) a connu assez de changements pour constituer un «nouveau projet» et, donc, pour justifier un nouvel examen (après celui de 1988-1989) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'avis de dépôt des études d'impact a été publié le 6 février et on peut consulter les études aux bibliothèques municipales de Hull, Aylmer et Gatineau ainsi qu'à l'université du Québec à Hull et à Montréal.

(suite à la page 6)



(Plan - Alfred Côté)

(Projet... suite)

Une séance d'information organisée par le BAPE a eu lieu à Aylmer le 28 février. Le BAPE a alors annoncé que le ministre de l'Environnement (M. Paul Bégin) lui avait demandé d'organiser une audience publique à compter du 12 mars. Cette phase durera quatre mois et comprendra des séances publiques avec des représentants des ministères, organismes et consultants et offrira aux citoyens et associations la possibilité de faire part de leur point de vue, en personne ou par l'entremise d'un mémoire. Par la suite, le BAPE fera un rapport (qui sera rendu public dans les 60 jours suivants) au ministre de l'Environnement (Québec) et celui-ci fera des recommandations au Conseil des ministres. Ce dernier tranchera la question en accordant ou non le certificat d'autorisation, avec ou sans modifications aux plans du MTQ.

A noter que, puisque le projet McConnell-Laramée traversera des terrains fédéraux (le parc de la Gatineau), l'Agence canadienne d'évaluation environnementale doit aussi faire son évaluation en fonction de la *Loi fédérale sur l'environnement*. Cette agence travaillera avec des ministères fédéraux comme Transports Canada (principal responsable), Environnement Canada, Pêches et Océans, Ressources naturelles Canada et la Commission de la capitale nationale, en parallèle avec le processus du BAPE mais selon un calendrier différent. À la fin de son processus d'évaluation, qui se terminera après le dépôt du rapport du BAPE (après septembre 2001), Transports Canada accordera ou non au MTQ un certificat d'autorisation du projet.

Notre association appuie la tenue d'une audience publique du BAPE et se présentera devant les commissaires. En effet, ce projet nous concerne de près, et même de très près, puisque la route passera à quelques centaines de mètres de nos maisons, pour ne pas dire dans nos cours. Selon le tracé 1 qui a été retenu par le MTQ, les bretelles d'accès et de sortie de la promenade du parc de la Gatineau, surtout la bretelle sud, traverseront (lire «élimineront») une zone boisée très riche, dont la magnifique prucheraie que les skieurs de fond et les promeneurs connaissent bien. La faune et la flore seront affectées. Le bruit des automobiles -et des camions dont

l'accès sera autorisé sur la route - agrémentera nos belles soirées estivales. Des mesures de renaturalisation et de reboisement sont toutefois prévues. Il y a donc matière à discussion et à recommandations d'améliorations au projet de la part de notre quartier qui, soit dit en passant, a été complètement oublié dans les différentes études d'impact.

Le conseil d'administration de l'Association a mandaté un comité composé de Jacques Laçasse (rue St-François), Pierre Larabie (rue Laçasse) et Françoise Houle (rue Gendron) pour s'occuper précisément du dossier et ébaucher un mémoire. Les sites Web du BAPE ([www.bape.gouv.gc.ca](http://www.bape.gouv.gc.ca)) et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à l'Index fédéral des évaluations environnementales, projet 23259 ([www.ceaa.gc.ca](http://www.ceaa.gc.ca)) contiendront de l'information sur l'examen du projet. Entre temps, nous vous encourageons aussi à en suivre les prochains épisodes dans les médias.

*Françoise Houle, Pierre Larabie, Jacques Laçasse*



Symposium internatietwl sur )■ Jiumtw • HuB \* 3001

Une séance d'information organisée par le BAPE a eu lieu à Aylmer le 28 février. Le BAPE a alors annoncé que le ministre de l'Environnement (M. Paul Bégin) lui avait demandé d'organiser une audience publique à compter du 12 mars. Cette phase durera quatre mois et comprendra des séances publiques avec des représentants des ministères, organismes et consultants et offrira aux citoyens et associations la possibilité de faire part de leur point de vue, en personne ou par l'entremise d'un

(Projet... suite)

mémoire. Par la suite, le BAPE fera un rapport (qui sera rendu public dans les 60 jours suivants) au ministre de l'Environnement (Québec) et celui-ci fera des recommandations au Conseil des ministres. Ce dernier tranchera la question en accordant ou non le certificat d'autorisation, avec ou sans modifications aux plans du MTQ.

A noter que, puisque le projet McConnell-Laramée traversera des terrains fédéraux (le parc de la Gatineau), l'Agence canadienne d'évaluation environnementale doit aussi faire son évaluation en fonction de la *Loi fédérale sur l'environnement*. Cette agence travaillera avec des ministères fédéraux comme Transports Canada (principal responsable), Environnement Canada, Pêches et Océans, Ressources naturelles Canada et la Commission de la capitale nationale, en parallèle avec le processus du BAPE mais selon un calendrier différent. À la fin de son processus d'évaluation, qui se terminera après le dépôt du rapport du BAPE (après septembre 2001), Transports Canada accordera ou non au MTQ un certificat d'autorisation du projet.

Notre association appuie la tenue d'une audience publique du BAPE et se présentera devant les commissaires. En effet, ce projet nous concerne de près, et même de très près, puisque la route passera à quelques centaines de mètres de nos maisons, pour ne pas dire dans nos cours.

Selon le tracé 1 qui a été retenu par le MTQ, les bretelles d'accès et de sortie de la promenade du parc de la Gatineau, surtout la bretelle sud, traverseront (lire «élimineront») une zone boisée très riche, dont la magnifique prucheraie que les skieurs de fond et les promeneurs connaissent bien. La faune et la flore seront affectées. Le bruit des automobiles -et des camions dont l'accès sera autorisé sur la route - agrémentera nos belles soirées estivales. Des mesures de renaturation et de reboisement sont toutefois prévues. Il y a donc matière à discussion et à recommandations d'améliorations au projet de la part de notre quartier qui, soit dit en passant, a été complètement oublié dans les différentes études d'impact.

Le conseil d'administration de l'Association a mandaté un comité composé de Jacques Laçasse (rue St-François), Pierre Larabie (rue Laçasse) et Françoise Houle (rue Gendron) pour s'occuper précisément du dossier et ébaucher un mémoire. Les sites Web du BAPE ([www.bape.gouv.gc.ca](http://www.bape.gouv.gc.ca)) et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à l'Index fédéral des évaluations environnementales, projet 23259 ([www.ceaa.gc.ca](http://www.ceaa.gc.ca)) contiendront de l'information sur l'examen du projet. Entre temps, nous vous encourageons aussi à en suivre les prochains épisodes dans les médias.

*Françoise Houle, Pierre Larabie, Jacques Laçasse*



**ÉCS Jeune\* au f&lr te la «fré**